

**SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**  
à retourner par voie postale ou par mail à : [instancesparitaires@cdg17.fr](mailto:instancesparitaires@cdg17.fr)

# Transfert de personnel entre employeurs publics

**Textes de référence** : - Code Général de la Fonction Publique

**Principe** : le transfert de compétence d'une collectivité à EPCI entraîne le transfert du service chargé de sa mise en œuvre.

Plusieurs situations sont à distinguer :

Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux contractuels qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés dans l'EPCI. Ils relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Le transfert peut être proposé aux fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux contractuels exerçant leurs fonctions pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré. En cas de refus, ils sont de plein droit et sans limitation de durée, mis à disposition, à titre individuel et pour la partie de leurs fonctions relevant du service ou de la partie de service transféré.

Les modalités de transfert font l'objet d'une décision conjointe de la collectivité d'origine et de l'EPCI, prise respectivement après avis du Comité Social Territorial compétent pour la collectivité et, s'il existe, du Comité Social Territorial compétent pour l'EPCI.

Le transfert des agents est automatique et obligatoire à partir du moment où la compétence est transférée.

**Les formulaires de saisine du CST ne doivent pas être nominatifs  
et les pièces jointes au dossier doivent être anonymisées**

**COLLECTIVITE** : .....

Nom et coordonnées de la personne en charge du dossier : .....

.....

Nombre d'habitants	Nombre d'agents titulaires	Contractuels	Stagiaires

**Raisons du transfert** :

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
**Nombre d'agents transférés :** .....

**Date du transfert :** .....

Grade	Nombre d'emplois concernés	Durée hebdomadaire	Poste et fonctions	Observations

Fait à ....., le.....

*Signature de l'autorité territoriale*

**Pièces à joindre :**

- Délibération relative au transfert
- Rapport de présentation

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par le Centre de Gestion, pour la tenue du Comité Social Territorial. Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants : secrétariat des instances paritaires du Centre de Gestion, membres de l'instance. Ces données seront conservées pendant 5 années suivant la réunion du Comité Social Territorial.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : [dgd@cdg17.fr](mailto:dgd@cdg17.fr)

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, en vous adressant au Centre de Gestion, 85 boulevard de la République, CS50002, 17076 La Rochelle cedex 9 - tél : 05 46 27 47 00.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (<https://www.cnil.fr/>).